

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 19 février 2009

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 37 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Francis ALLOUCH - Christian AMIRATY - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Patrick BORE - Eugène CASELLI - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Vincent COULOMB - Eric DIARD - André ESSAYAN - François FRANCESCHI - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Jean-Pierre GIORGI - Francis GIRAUD - Eric LE DISSES - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Christophe MASSE - Patrick MENNUCCI - Danielle MILON - André MOLINO - Bernard MOREL - Renaud MUSELIER - Pierre PENE - Claude PICCIRILLO - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Myriam SALAH-EDDINE - Pierre SEMERIVA - Guy TEISSIER - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Jean VIARD.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Roland GIBERTI représenté par Renaud MUSELIER - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Vincent BURRONI - Michel ILLAC - Philippe SAN MARCO - Jean-Louis TIXIER.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

VOI 007-1006/09/BC

■ Lancement d'un Appel d'Offres relatif à l'aménagement d'un carrefour giratoire rue Jules Isaac Avenue Ludovic Lègre - Boulevard Camille Blanc à Marseille (9ème arrondissement) - Approbation du Dossier de Consultation des Entreprises

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

Par délibération VOI 09/10/06 CC, le Conseil de Communauté a affecté une Autorisation de Programme de 300 000 euros à l'opération « Aménagement d'un carrefour giratoire rue Jules Isaac, Avenue Ludovic Lègre, boulevard Camille Blanc à Marseille 9^{ème} arrondissement ».

Le projet consiste à réaménager les emprises, y compris une cession de terrain réservée au Plan Local d'Urbanisme (PLU), afin de transformer le carrefour existant en un rond-point giratoire permettant de sécuriser les flux piétons, d'améliorer la fluidité des trafics routiers et l'accès au nouveau programme immobilier et au parking du magasin « M. Bricolage ».

Les caractéristiques du projet sont les suivantes :

Création d'un giratoire de forme circulaire de 14,00 m de diamètre avec une chaussée annulaire de 6,00 m de largeur et des cheminements piétons de 2,00 m de largeur minimum.

Compte tenu du coût de l'opération, il convient de recourir à une procédure de marché sur Appel d'Offres Ouvert, par application des articles 33 et 57 à 59 du Code des Marchés Publics.

Le marché sera passé à l'entreprise générale de VRD ou groupement d'entreprises, sur bordereau de prix unitaires.

Il ne comprendra pas de tranche ni de lot.

Les variantes et les options ne seront pas autorisées.

Le délai d'exécution sera de 4 mois dont 1 mois de préparation.

Par ailleurs, cette opération bénéficiera d'une subvention de 60 000 euros accordée au titre de la réserve parlementaire du Député Maire de secteur.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Bureau de la Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code des Marchés Publics ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération 0046314/08/CC du 31 mai 2008 portant délégation du Conseil de Communauté au Président et au Bureau ;
- La délibération VOI 09/10/06CC affectant une Autorisation de Programme de 300 000 euros ;
- La délibération DIVOI 07/352/CC autorisant Monsieur le Président à demander la subvention de 60 000 euros au Ministère de l'Intérieur, au titre des réserves parlementaires.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de procéder à l'aménagement du carrefour giratoire Jules Isaac, Ludovic Lègre, Camille Blanc Marseille 9^{ème} arrondissement.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvé le lancement d'un Appel d'Offres ouvert en application des articles 33 et 57 à 59 du Code des Marchés Publics, pour la passation d'un marché de travaux relatif à l'aménagement d'un carrefour giratoire, rue Jules Isaac, avenue Ludovic Lègre, boulevard Camille Blanc à Marseille.

Article 2 :

Est approuvé le Dossier de Consultation des Entreprises annexé

Article 3 :

Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2009 et suivants, de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole. Opération 2006/00147 – Nature 2315 – Fonction 822

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

Par délibération VOI 09/10/06 CC, le Conseil de Communauté a affecté une Autorisation de Programme de 300 000 euros à l'opération « Aménagement d'un carrefour giratoire rue Jules Isaac, Avenue Ludovic Lègre, boulevard Camille Blanc à Marseille 9^{ème} arrondissement».

Le projet consiste à réaménager les emprises, y compris une cession de terrain réservée au Plan Local d'Urbanisme (PLU), afin de transformer le carrefour existant en un rond-point giratoire permettant de sécuriser les flux piétons, d'améliorer la fluidité des trafics routiers et l'accès au nouveau programme immobilier et au parking du magasin « M. Bricolage ».

Les caractéristiques du projet sont les suivantes :

Création d'un giratoire de forme circulaire de 14,00 m de diamètre avec une chaussée annulaire de 6,00 m de largeur et des cheminements piétons de 2,00 m de largeur minimum.

Compte tenu du coût de l'opération, il convient de recourir à une procédure de marché sur Appel d'Offres Ouvert, par application des articles 33 et 57 à 59 du Code des Marchés Publics.

Le marché sera passé à l'entreprise générale de VRD ou groupement d'entreprises, sur bordereau de prix unitaires.

Il ne comprendra pas de tranche ni de lot.

Les variantes et les options ne seront pas autorisées.

Le délai d'exécution sera de 4 mois dont 1 mois de préparation.

Par ailleurs, cette opération bénéficiera d'une subvention de 60 000 euros accordée au titre de la réserve parlementaire du Député Maire de secteur.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Bureau de la Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code des Marchés Publics ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération 0046314/08/CC du 31 mai 2008 portant délégation du Conseil de Communauté au Président et au Bureau ;
- La délibération VOI 09/10/06CC affectant une Autorisation de Programme de 300 000 euros ;
- La délibération DIVOI 07/352/CC autorisant Monsieur le Président à demander la subvention de 60 000 euros au Ministère de l'Intérieur, au titre des réserves parlementaires.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de procéder à l'aménagement du carrefour giratoire Jules Isaac, Ludovic Lègre, Camille Blanc Marseille 9^{ème} arrondissement.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 2 :

Est approuvé le lancement d'un Appel d'Offres ouvert en application des articles 33 et 57 à 59 du Code des Marchés Publics, pour la passation d'un marché de travaux relatif à l'aménagement d'un carrefour giratoire, rue Jules Isaac, avenue Ludovic Lègre, boulevard Camille Blanc à Marseille.

Article 2 :

Est approuvé le Dossier de Consultation des Entreprises annexé

Article 3 :

Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2009 et suivants, de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole. Opération 2006/00147 – Nature 2315 – Fonction 822

Pour Visa
La Vice-Présidente Déléguée
A la Voirie et aux grandes
infrastructures routières

Danielle MILON

Pour Présentation
Le Président Délégué de la
Commission Voirie et Signalisation

Christophe MASSE

Certifié Conforme
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI

